
**Nombre de membres
en exercice: 7**

Séance du 24 avril 2020 à 18 heures salle des fêtes

Présents : 6

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 24 avril 2020, s'est réunie sous la présidence de

Votants: 6

Sont présents: Sylvie NAJOTTE, Frédéric VIN, Virginie GALLAIS, Philippe MARTIN, Pascal BRIAT, Thérèse DESSAUVAGES

Excuses: Sylvain GRAMMATICO,

Secrétaire de séance: Frédéric VIN

Invités : élus 1 er tour des élections municipales mars 2020

Présent : Me Valérie MULLER - Mr Stéphane SPAK

Absent excusée : Mme Charlène ROYAL

Absent non excusé : Mr Didier GUILLAND

Objet: renouvellement contrat de travail de Mr DODIN Sébastien - 2020 017

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de Monsieur DODIN Sébastien dans les mêmes termes que précédemment à partir du 01/05/2020 jusqu'au 30 septembre 2020.

Monsieur Sébastien DODIN sera rémunéré sur la base de l'échelon du grade d'emploi contractuel Cat. C, sur un nouvel indice brut : 444, indice majoré : 390, et percevra les traitements et indemnités afférents à cet échelon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré renouvelle le contrat de travail de MR DODIN Sébastien.

Objet: renouvellement contrat de travail de Mr HEYDLER Francis - 2020 018

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de Monsieur HEUDLER Francis dans les mêmes termes que précédemment à compter du 01/04/2020.

Monsieur HEYDLER Francis sera rémunéré sur la base horaire du SMIC en cours et revalorisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré renouvelle le contrat de travail de Mr HEYDLER Francis à compter du 01/04/2020 jusqu'au 30 septembre 2020.

Objet: Modalités de règlement columbarium - 2020 019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de l'entreprise DELL'ERBA pour l'achat d'un columbarium de six urnes pour un montant de 4852 € validé par délibération N° 2019_041.

Le columbarium a été installé au cimetière.

Les événements suite au confinement n'ont pas permis le vote du budget primitif 2020.

La commune s'est engagée envers l'entreprise et a réglé la facture N°5484.

Les écritures budgétaires seront portées **au budget primitif de la commune sur 2020 en dépense d'investissement au compte 2116 pour 4852 €.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré s'engage sur le BP 2020.

Objet: travaux forestiers 2020 - 2020 020

Le Maire a demandé des devis à Mr TONDEUR Joël de BONNET et de l'ONF pour réaliser les travaux de **cloisonnement des parcelles**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient le devis de Mr TONDEUR **pour 3960 € TTC** pour réaliser les cloisonnements des parcelles N° 6 - 7 - 11 - 12 - 27.

L'ONF propose depuis plusieurs années le dégagement manuel des jeunes plants sur les parcelles N° 5 et N° 26 a et sur la parcelle N°1. La commune pour des raisons financières avait repoussé ces travaux .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **pour 2020** retient les travaux de dégagement des parcelles N° 5 et 26 a seulement.

La parcelle N°1 sera prise en charge en 2021.

Le montant de ces travaux en parcelle N° 5 et N° 26 est estimé à 3953 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et s'engage à inscrire **au BP 2020 à la section de fonctionnement / dépenses pour un total de 7913 €.**

Objet: ventes des parcelles forestières 2020 2021 - 2020 021

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'ONF d'exploiter les parcelles 2020/2021

N° 16 - 6- 7 - 9 VENTE EN BLOC ET SUR PIED et de la mise en affouage de la parcelle N°2 pour l'hiver 2020 / 2021.

D'autres coupes sont également proposées N°39 et 18 et 19.

- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vend en bloc et sur pied les parcelles N° 16 N° 6 N°7 ET N°9 et**
- **retient la parcelle N°2 en affouages pour cet hiver 2020/2021.**
- Le Conseil Municipal **reporte** la vente des parcelles N°39 et N°18 et N°19 à 2021.

Objet: travaux d'aménagement voie communale dite de BURNIQUEVILLE (LE BOUILLON). - 2020 022

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'estimation de l'entreprise MULLER BRUNO pour régler le problème récurrent de l'écoulement des eaux pluviales du chemin réalisé entre les parcelles N° 44 appartenant à la famille LIOUVILLE (exploitée par Mr NANTY Didier) et la parcelle N°43 appartenant à Mr Claude MAUCOTEL suite au nouveau tracé de chemin et échange de 2012 conclus entre la commune de MONTIGNY LES VAUCOULEURS et Mr Claude MAUCOTEL; Aucune exigence n' ayant été imposée lors de ces échanges, la commune supporte depuis les dégâts occasionnés par les eaux pluviales qui s'écoulent de ce nouveau chemin et qui endommagent la route. L'exploitation de la parcelle N°44 tout le long de la voie pose problème également pour les mêmes raisons et pour l'éboulement du fossé du à une exploitation trop rapprochée.

L'entreprise MULLER a dérasé les bas côtés (gratuitement) pour permettre un meilleur écoulement des eaux tout le long de la route mais cela ne suffira pas si des travaux de busage et d'empierrement ne sont pas réalisés au niveau du chemin qui dessert aujourd'hui les parcelles N°44 et N°43 (et N°63 et N°64 en deuxième partie).

Les travaux doivent permettre un large passage pour les engins agricoles pour accéder au chemin.

Le montant du devis est de 2184 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le devis pour la réalisation du busage du passage du chemin et son empiérement et **précise qu'une convention devra être signée entre la commune et les deux propriétaires actuels et / ou futurs** laquelle fixera les obligations de chacun. Une rencontre sur place sera organisée pour étudier avec les propriétaires les dispositions à prendre pour que l'ouvrage réponde aux exigences d'exploitation agricoles des parcelles et à son entretien . **Toutes les bornes existantes du chemin et des parcelles 44 et 43 et 64 devront être repérées auparavant par les propriétaires.**

Modalités du vote du budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal décide en accord avec les élus invités, que le budget primitif 2020 de la commune et son budget annexe si les élections ne sont pas confirmées en juin prochain sera voté par l'exécutif en place à ce jour afin de permettre la gestion communale dans les meilleures conditions.

Cérémonie du Monument Aux Morts le 8 mai :

Le confinement ne sera pas levé le 8 mai ; Le Maire déposera une gerbe de fleurs pour témoigner de notre respect et attachement aux MORTS POUR LA FRANCE de notre village.